

Projet éducatif du CLEM

2026-2029



03 85 21 98 88

association.clem71@gmail.com

71 rue Jean Macé
« Les Cèdres » 5^{ème} étage

71000 MÂCON

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
LE CLEM	2
L'objet de l'association.....	2
Son histoire	3
Ses valeurs	4
Son territoire d'intervention	5
LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS.....	7
LES ACTIVITÉS ET ACTIONS DU CLEM.....	9
Implantations	9
Prestations et interventions	13
LES MOYENS DU CLEM.....	15
Moyens humain	15
Moyens financier	16
Moyens matériel	16
LES PROJETS PÉDAGOGIQUES	17
ÉVALUATION	18
CONCLUSION	19

INTRODUCTION

Au CLEM, nous attachons une attention particulière à faire de nos accueils de loisirs pour enfants et adolescents des espaces de découverte et d'épanouissement. Afin d'apporter un cadre et une ligne directrice à l'ensemble des acteurs de l'association, il nous est indispensable de nous doter d'un projet commun. Ainsi, et dans une volonté de produire un document définissant notre identité et le sens de nos actions, nous avons travaillé à l'élaboration du document dont vous allez prendre connaissance.

Ce projet éducatif résulte de trois temps collectifs menés entre septembre et octobre 2025, réunissant l'ensemble du personnel des accueils de loisirs. Au cours de ces temps collectifs, ont été abordés la notion de projet éducatif, ce qu'il devait contenir et comment le rendre accessible.

Il nous semblait indispensable de retravailler en profondeur sur le projet éducatif dans son ensemble, au vu des nombreux changements que l'association a connu ses dernières années. La participation des salariés était primordiale, étant les premières personnes impactées par ce document.

Le projet éducatif des Centres de Loisirs Éducatifs en Mâconnais définit des orientations, objectifs et valeurs communs à l'ensemble des actions du CLEM. Ce socle commun est porté par l'ensemble des acteurs de l'association, qui se l'approprient dans les différents lieux d'accueils et d'interventions.

Ce document est diffusé auprès des partenaires (CAF¹, SDJES²), salariés, bénévoles, mais également aux bénéficiaires de nos actions. Pour cela, le projet éducatif se doit d'être accessible à tous.

C'est à partir de ce document, que chacun de nos accueils de loisirs, construira son projet pédagogique qui, lui-même, guidera les animateurs dans leur projet d'animation.

Ce document, rédigé pour les 4 prochaines saisons, ne se veut pas exhaustif. C'est un outil de travail et peut être amené à évoluer et à s'adapter à l'évolution de nos pratiques et du fonctionnement de l'association.

¹ Caisses d'Allocations Familiales

² Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

LE CLEM

Le CLEM (**C**entres de **L**oisirs **É**ducatifs en **M**âconnais) est une association créée en 1977. Elle propose des animations et organise des accueils de loisirs et séjours pour les enfants de 3 à 17 ans habitants principalement le territoire du Mâconnais Beaujolais.

Pour répondre aux besoins des habitants et des temps de l'enfant, l'association a su évoluer en développant de nouveaux services et a élargi son périmètre d'action tant géographiquement que dans son panel d'activité.

Le CLEM est une association loi 1901, elle est donc à but non lucratif. Cela signifie qu'elle n'a pas pour vocation de générer des bénéfices financiers/ de s'enrichir et ne redistribue pas de profits à ses membres. L'argent récolté (cotisations, dons, subventions...) sert uniquement à faire vivre le projet de l'association.

Elle est également agréée depuis 34 ans « Jeunesse Éducation Populaire ». Cet agrément est un label de qualité délivré par l'État, qui reconnaît la valeur éducative de l'association. C'est-à-dire que l'association agit pour l'éducation, la participation citoyenne et l'engagement à tous les âges de la vie et en dehors du cadre scolaire.

Pour assurer son fonctionnement, définir la ligne directrice et sa politique globale, le CLEM est dirigé par un conseil d'administration composé de bénévoles qui se réunissent plusieurs fois dans l'année lors de conseils d'administration.

L'association est définie par des statuts³ et un règlement intérieur qui précisent son fonctionnement démocratique.

L'OBJET DE L'ASSOCIATION

Article 2⁴ – L'association "CLEM" a pour but d'organiser, d'animer et de gérer des activités socio-éducatives en direction de tout public (enfance, adolescence, famille, 3ème âge, ...).

Son action s'inscrit dans des perspectives d'éducation globale et de ce fait, elle se propose d'agir en étroite collaboration avec l'école publique, les parents, les institutions et associations mâconnaises poursuivant les mêmes buts.

³ Document obligatoire à la création d'une association décrivant l'objet et le fonctionnement interne de l'association.

⁴ Article 2 des statuts, votés lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2022

SON HISTOIRE

1977

Le CLEM voit le jour sous le nom "**Centre de Loisirs et Éducatif de Mâcon**", émanant de la fusion entre l'association des patronages laïques et des FRANCAS et en accord avec la municipalité de Mâcon pour gérer ses temps hors école.

Contractualisation de la relation entre le CLEM et la **mairie de Mâcon** par une convention. Le CLEM devient alors **Centres de Loisirs Éducatifs en Mâconnais**.

1990

Rupture de la convention entre le CLEM et la Mairie dû à une nouvelle municipalité ne poursuivant plus les mêmes objectifs sur l'enfance jeunesse.

2002

La gestion du centre de loisirs de **Saint-Laurent-Sur-Saône** est confiée au CLEM à la demande du sou des écoles

Création du **Ciné'CLEM**, par un mouvement bénévole.

2003

La-Roche-Vineuse fait appel au CLEM pour l'organisation de son centre de loisirs.

Sancé sollicite également le CLEM pour la gestion de son centre de loisirs.

2007

Création du dispositif jeune « Oxy'jeune » (Val Lamartinien).

Organisation des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** pour La-Roche-Vineuse.

Création de la Ludo'clem, (ludothèque).

2013

Le CLEM devient prestataire pour l'organisation des **TAP d'une dizaine de commune**, suite au projet de réforme des rythmes scolaires mis en place par le gouvernement.

2014

Charnay-lès-Mâcon fait à son tour appel au CLEM pour l'organisation de son centre de loisirs.

Six autres communes font appel au CLEM pour les TAP.

2015

Arrêt progressif des TAP sur les différentes communes.

Premières animations à destination des familles : "cafés des parents et ateliers des parents".

2017

Ouverture de l'**Espace Jeunes** à Saint-Laurent-sur-Saône.

Animations vers d'autres structures : Eau-Vive (résidence autonomie) et Dispositif Relais (jeunes en décrochage scolaire).

"Oxy'Jeune" devient "**Oxy'Val**"

Lancement de l'**Éco'CLEM**

2018

Ouverture d'un **Espace de Vie Sociale** à Saint-Laurent-Sur-Saône.

Coordination et animation de séquences de **formation** dans les métiers de l'animation pour l'organisme Formapi Mâcon.

2019

Arrêt du dispositif Oxy'Val.

Début de la période Covid obligeant la fermeture des accueils de loisirs sur certaines périodes.

2020

La Mairie de **Charnay-Lès-Mâcon** reprend la gestion de l'**accueil de loisirs**, ainsi que le personnel, transféré.

Saint-Martin-Belle-Roche fait appel au CLEM pour organiser son accueil de loisirs.

2021

Élargissement des structures dans lesquelles le CLEM met en place des animations à destination de tout public.

Le CLEM revoit ainsi ses statuts.

2022/23

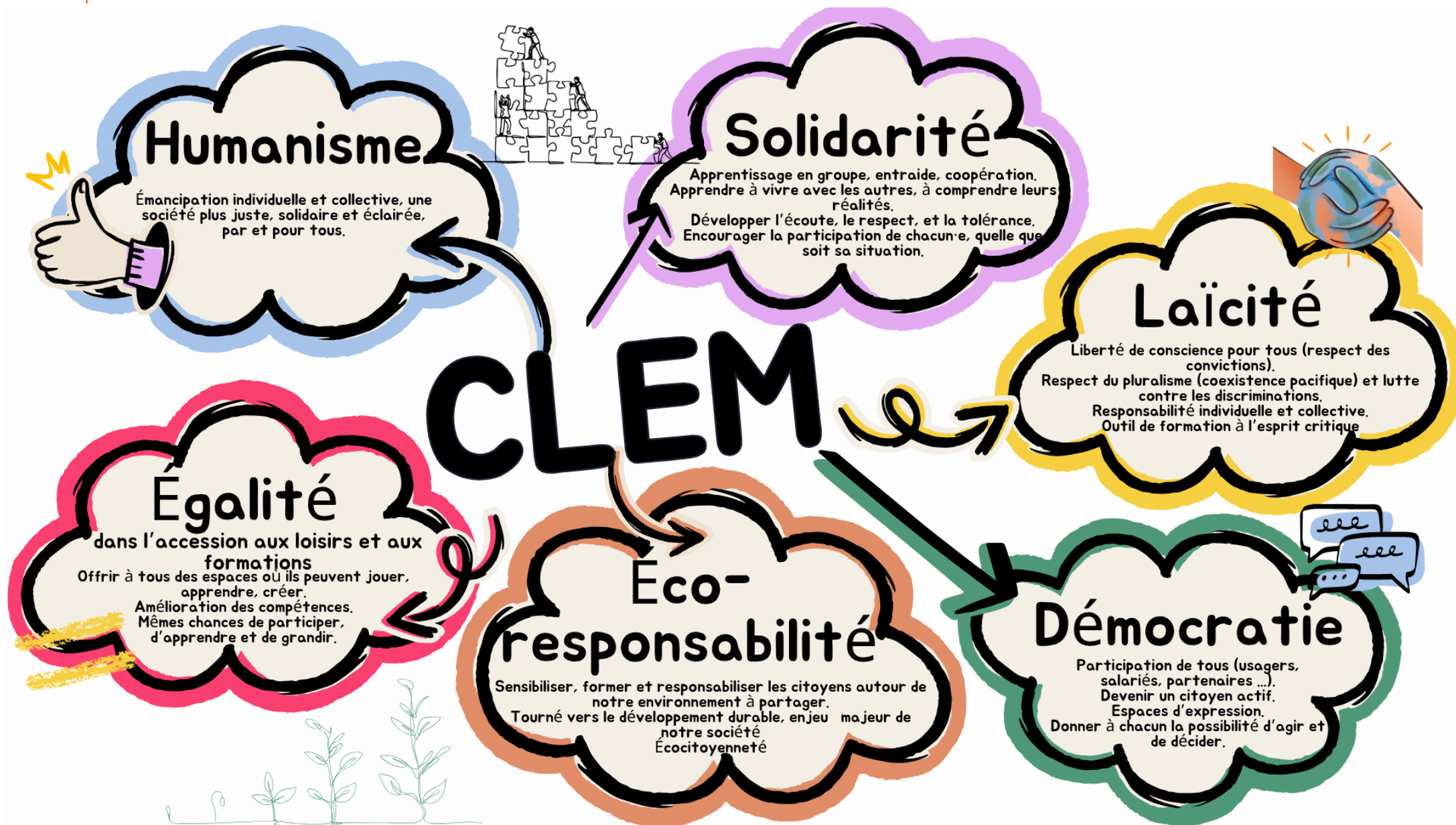
Romanèche-Thorins retient la candidature du CLEM pour l'ouverture d'un centre de loisirs sur leur commune.

2024

L'**Espace de Vie Sociale** à Saint-Laurent-sur-Saône, devient **Centre Social**.

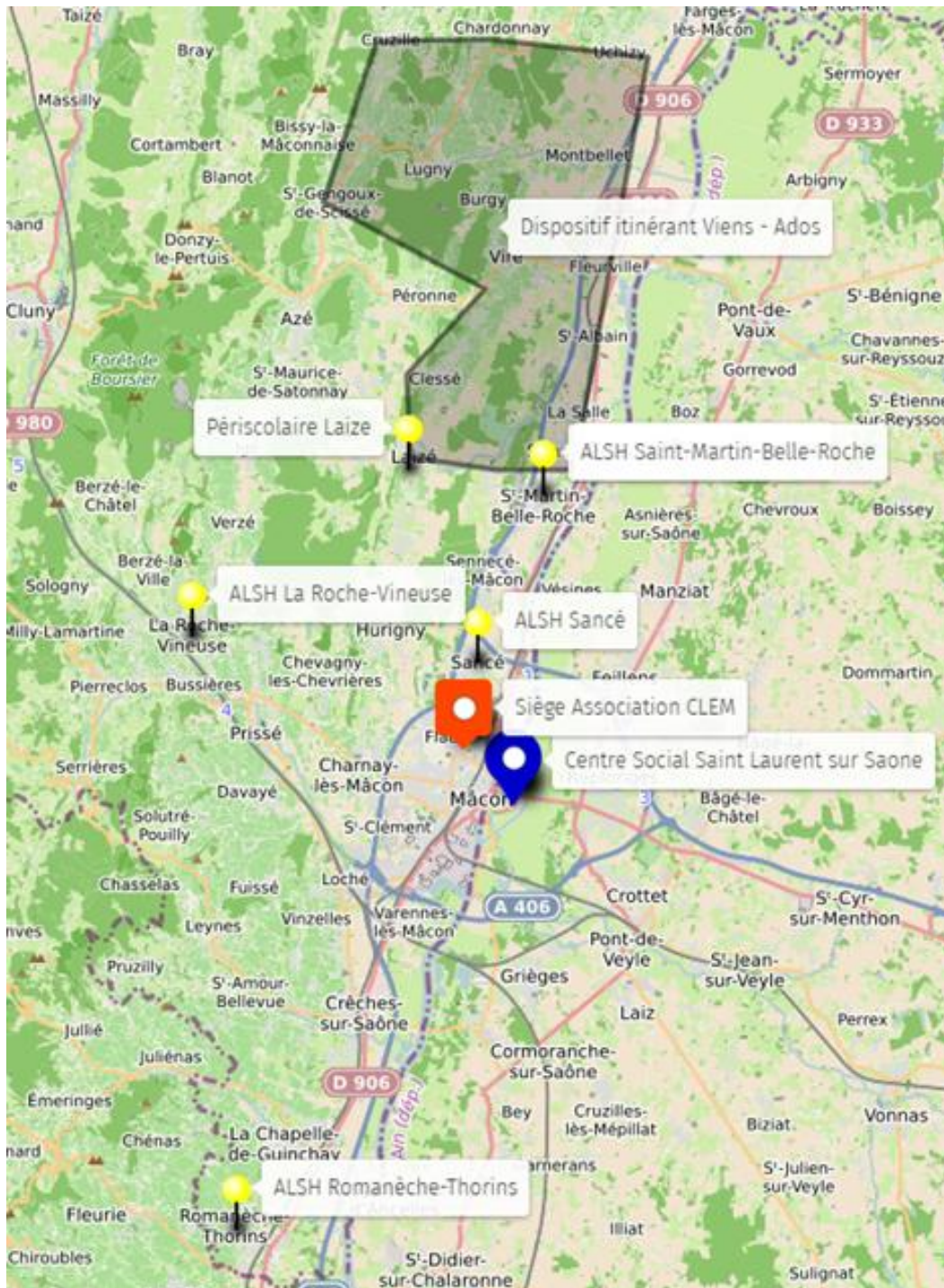
2025

SES VALEURS Les valeurs d'une association sont les principes et convictions qui guident ses actions.



SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

A ce jour, le CLEM porte ses actions principalement au sud-est de la Saône-et-Loire et nord-ouest de l'Ain. L'association reste d'envergure locale.



La diversité du territoire d'intervention rend difficile l'apport de données générales à l'ensemble des communes bénéficiant des services du CLEM. Ainsi, en lien avec l'écriture de ce projet, nous avons fait le choix de focaliser notre attention sur le partenariat et la vie associative locale.

Sur ce territoire, quelques associations très locales organisent des accueils collectifs de mineurs, d'autres sont organisés par les collectivités en régie directe. L'activité du CLEM, de par sa plurivalence y est assez unique.

Peu d'associations d'Éducation Populaire d'envergure nationale sont implantées sur le territoire et en début d'année 2025, le territoire a vu disparaître la Ligue de l'Enseignement, avec qui le CLEM partageait ses locaux et était affilié. Cela démontre les difficultés économiques rencontrées sur le territoire. Cette problématique est aussi rencontrée par des communes assez petites et voyants ses moyens financiers réduits. Le CLEM étant en partie tributaire des prestations de service versées par les communes, le soutien et l'engagement de celles-ci sont primordiales pour notre équilibre et notre fonctionnement.

Les tailles restreintes des communes sur lesquelles le CLEM intervient, permet en revanche de bonnes synergies avec les autres acteurs éducatifs (*écoles*).

- L'activité du CLEM, de par sa plurivalence est assez unique.
- Qualité des accueils reconnue par les bénéficiaires.
- Partenariats locaux réguliers sur la majorité de nos accueils.

F**FORCES**

- Manque de communication sur l'ensemble des activités du CLEM.
- Des bénévoles qui s'essouffent au sein du Conseil d'Administration et du Ciné'CLEM.
- Pas de subvention globale au fonctionnement de l'association mais uniquement des subvention par activité.

F**FAIBLESSES**

OPPORTUNITÉS

- Bonnes synergies avec les autres acteurs éducatifs (notamment les écoles).
- Peu de concurrence associative sur l'organisation des ALSH.
- Des moyens mis en place sur le département pour faciliter le financement du BAFA.
- Offres de formation professionnelles dans le champ de l'animation, sur le territoire.

O**M****MENACES**

- Difficultés économiques rencontrées sur le territoire, avec moins de moyens alloués par les communes sur l'enfance jeunesse.
- Peu voire pas de transport en commun desservant les communes les plus éloignées (difficultés de recrutement).
- Déclin de la natalité sur ces communes, fermeture de classes.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

C'est à partir de ses valeurs et des besoins du territoire que le CLEM a construit ses objectifs éducatifs. Ils définissent nos intentions et notre idéal à atteindre. De ce fait, ils sont inscrits dans la durée. C'est eux qui serviront de base aux projets pédagogiques de nos accueils et à l'orientation de nos actions.

Favoriser l'épanouissement de l'individu

Pour le CLEM, cela passe par le fait qu'il faut considérer chacun comme porteur de savoirs et de compétence. Dans nos projets et activités nous tendons vers l'expérimentation et reconnaissons l'erreur comme une étape dans le cycle de l'apprentissage. Pour y arriver, il nous faut mettre en confiance l'individu en respectant son rythme et ses besoins tout en garantissant sa sécurité physique⁵, morale⁶ et affective⁷.

Nous offrons des espaces d'expression et mettons en place des activités diversifiées. Nous souhaitons passer de la simple consommation d'activités à l'action. Notre public devient alors acteur de ses temps de loisirs.

Permettre à chacun de devenir un citoyen actif

Pour ce faire, nous accompagnons l'individu dans la compréhension du monde dans lequel il vit et le développement de son esprit critique. Nous visons le pouvoir d'agir des individus (capacités, connaissances, confiance) pour lui permettre d'évoluer librement dans son environnement. Nous souhaitons également renforcer la cohésion sociale, cela passant par des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser l'inclusion de chacun dans chacune de nos actions (personnes en situation de handicap, les seniors, les personnes isolées...).

⁵ Tout ce qui a trait au corps directement et à la physiologie/survie (satiété, hydratation, repos, température, santé...).

⁶ Ce qui est encadré par la loi. « La science du bien et du mal »

⁷ Ce qui a trait à l'égo et nos émotions. Notre représentation de soi et notre développement personnel.

Construire des relations de confiance

Cet objectif concerne non seulement le public accueilli sur nos différentes actions, mais également les familles et les partenaires. Pour nous cet objectif est atteignable si chacun adopte une posture d'écoute mutuelle et la prise en compte de la co-éducation (reconnaissance des rôles et compétences de chacun). Cela passe également pour une communication transparente dans un climat serein.

Il nous paraît essentiel et même indispensable que les familles s'impliquent dans la vie des accueils de loisirs et de l'association.

Nous souhaitons contribuer à la dynamique de réseaux et du tissu associatif local.

Contribuer à l'éducation au développement durable

Il faut savoir ici, que le développement durable n'est pas seulement une question d'écologie mais qu'il repose sur trois grands piliers : l'environnement, l'économie et le social. Il est important de comprendre les enjeux du développement durable et de sensibiliser nos publics à des solutions, tant en comprenant l'étendue de la dimension sociale qu'en agissant sur le volet environnemental.

LES ACTIVITÉS ET ACTIONS DU CLEM

Le CLEM se donne pour mission de proposer des activités diversifiées, éducatives, culturelles et sportives, favorisant le développement personnel, l'émancipation, la socialisation et le bien-être des usagers.

Ainsi, afin de répondre aux demandes des habitants, usagers et partenaires, nous avons développé plusieurs actions au sein de l'association :

- Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans (temps périscolaires, méridiens, mercredis, vacances)
- Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les jeunes de 11 à 17 ans (mercredis, vacances)
- Un Centre Social (jardin partagé, CLAS, évènements, actions autour de la parentalité, ludothèque, projets par et pour les habitants du territoire...)
- Animations dans des structures partenaires pour des publics âgés, des publics en situation de handicap, des écoles et collèges, des jeunes en décrochage scolaire...
- Actions de formation et de coordination de formation dans le milieu de l'animation
- Le Ciné' CLEM, activité bénévole

IMPLANTATIONS

Nos accueils de loisirs 3 – 13 ans

LA-ROCHE-VINEUSE

(128, rue des Loisirs - 71960)

Depuis 2007

Contacts :

- Garderie et vacances estivales : 07 77 08 09 15
- Mercredis : 07 66 14 82 55
- Petites vacances : 07 67 87 71 84

centredeloisirs.laroche@gmail.com

Le CLEM est organisateur du péri et extrascolaire

Temps d'accueil :

- Périscolaire matin et soir
- Mercredis en période scolaire
- 1^{ère} semaine des vacances d'automne, hiver et printemps
- Vacances estivales : juillet et fin août

Effectifs :

Enfants de 3 à 13 ans.

49 enfants maximum dont 16 petits.

Locaux :

	<ul style="list-style-type: none"> - Les temps périscolaires matin et soir se déroulent dans les locaux de l'école, dans des salles dédiées. - Les autres temps se déroulent dans le centre de loisirs et annexe salle des fêtes.
<p>ROMANÈCHE-THORINS (1153, Les Perrières – 71570)</p> <p>Depuis 2024</p> <p>Contact : 07 67 87 71 84 clemromaneche@gmail.com</p>	<p>Le CLEM est organisateur du péri et extrascolaire</p> <p><u>Temps d'accueil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredis en période scolaire - 2^{ème} semaine des vacances d'automne, fin d'année, hiver et printemps - Vacances estivales : juillet <p><u>Effectifs</u> :</p> <p>Enfants de 3 à 13 ans. 49 enfants maximum dont 16 petits.</p> <p><u>Locaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux de l'école et restaurant scolaire
<p>SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE (200, rue du Centre – 71118)</p> <p>Organisateur direct depuis 2021.</p> <p>Contact : 07 66 14 82 55 cdlsnbr@gmail.com</p>	<p>Le CLEM est organisateur du temps extrascolaire</p> <p><u>Temps d'accueil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 2 semaines des vacances d'automne, hiver et printemps - Vacances estivales : juillet <p><u>Effectifs</u> :</p> <p>Enfants de 3 à 13 ans. 60 enfants maximum dont 24 petits.</p> <p><u>Locaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux de l'école et restaurant scolaire
<p>SANCÉ (rue du Bourg – 71000)</p> <p>Depuis 2007</p> <p>Contact inscriptions :mairie de Sancé</p> <p>Renseignements : 07 83 90 47 07 mgonzalez.clem@gmail.com</p>	<p>Le CLEM est gestionnaire du péri et extrascolaire</p> <p><u>Temps d'accueil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredis en période scolaire - 1^{ère} semaine des vacances d'automne, hiver et printemps <p><u>Effectifs</u> :</p> <p>Enfants de 3 à 13 ans. 32 enfants maximum dont 16 petits.</p> <p><u>Locaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux de l'école.
<p>SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE (1, place Jules GOYON - 01750)</p> <p>Depuis 2003</p>	<p>Le CLEM est organisateur du péri et extrascolaire</p> <p><u>Temps d'accueil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périscolaire matin et soir - Temps méridien scolaire

<p>Contacts : 06 28 19 74 87 03 85 21 30 12 alsh.saintlaurent@gmail.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mercredis en période scolaire - 2 semaines des vacances d'automne, hiver et printemps - Vacances estivales : juillet et fin août <p><u>Effectifs</u> : Enfants de 3 à 13 ans. 52 enfants maximum (inclus l'espace jeunes) dont 16 petits.</p> <p><u>Locaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux attenants à l'école mais propres au centre de loisirs - Ludothèque - Cantine du restaurant scolaire
---	---

Nos accueils jeunes 11 – 17 ans	
<p>SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE <i>(1, place Jules GOYON - 01750)</i></p> <p>Depuis 2018</p> <p>Contacts : 07 49 38 87 40 jskopinski.clem@gmail.com</p>	<p>Le CLEM est organisateur du péri et extrascolaire</p> <p><u>Temps d'accueil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredis en période scolaire (16h30-18h30) - 2 semaines des vacances d'automne, hiver et printemps - Vacances estivales : juillet et fin août <p><u>Effectifs</u> : Jeunes de 11 à 17 ans. 12 maximum (rattaché au centre de loisirs)</p> <p><u>Locaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Local dans le bâtiment de la mairie mais propre à l'accueil
<p>« VIENS » <i>(Dispositif itinérant sur le bassin Mâconnais-Tournugeois)</i></p> <p>Depuis 2007</p> <p>Contacts : 06 71 42 58 64 clemados@gmail.com</p>	<p>Le CLEM est organisateur du temps extrascolaire</p> <p><u>Temps d'accueil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 semaines des vacances d'automne, hiver et printemps - Vacances estivales : juillet et fin août <p><u>Effectifs</u> : Jeunes de 11 à 17 ans. 24 maximum</p> <p><u>Locaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de locaux définis. Principe d'itinérance avec mise à disposition des salles des fêtes des collectivités partenaires.

Autres sites

En plus de ses accueils de loisirs sans hébergement, le CLEM intervient sur le temps méridien et la garderie du soir sur la commune de Laizé, en mettant à disposition un.e animateur.trice.

Centre Social	
<p>SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE (1, place Jules GOYON - 01750)</p> <p>Depuis 2025 Entre 2018 et 2025 : Espace de Vie Social</p> <p>Contacts : Direction 06 33 23 60 93 direction.clem@gmail.com</p> <p>Coordination 07 57 40 70 62 coordo.animviesociale.clem@gmail.com</p> <p>Ludothèque 07 69 16 41 94 lboizard.clem@gmail.com</p>	<p>Le CLEM porte le Centre Social sur la commune en partenariat avec la CAF71.</p> <p><u>Activités proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ludothèque : Ludo' CLEM- Jardin partagé- Actions auprès des enfants (CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, danse)- Actions auprès des parents (cafés parents)- Actions auprès des jeunes parents (cafés répits)- Actions auprès des familles (sorties culturelles, sorties parents/enfants ...)- Action pour les habitants : évènements, soirées, ciné plein air, dispositifs d'accompagnements (ex. au numérique) <p><u>Locaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition par la mairie
<p>Le Centre Social bénéficie de son propre projet social, dans lequel y est détaillé ses axes de travail et ses orientations. Il est disponible sur demande auprès du centre social.</p>	

Le Ciné 'CLEM

Le Ciné 'CLEM est géré uniquement par des bénévoles, qui sélectionnent des projections cinématographiques à visée éducative. Sur une année c'est 4 « films » qui sont projetés au cinéma Pathé à Mâcon. Des séances sont réservées aux écoles/établissements éducatifs et d'autres aux familles. En plus de cette sélection, l'équipe de bénévoles construit des documents pédagogiques en lien avec chaque séance.

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS

Actions de formation

Le CLEM travaille avec Formapi depuis 2019 dans le cadre des formations de l'animation et du sport. Les directeurs de nos différentes structures interviennent régulièrement, permettant de connecter la formation à la réalité de terrain. Cela permet aussi à nos équipes de se questionner sans cesse sur leur métier et d'accompagner au plus près leurs animateurs.

- Coordination du CPJEPS AAVQ SLAS : Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle
- Interventions pour le diplôme CPJEPS AAVQ SLAS
- Interventions pour le diplôme BPJEPS APT : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Physiques pour Tous
- Interventions pour le diplôme BPJEPS ASEC : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle.

En parallèle, le CLEM accueille chaque année des apprentis dans le domaine de l'animation. Ceux-ci viennent consolider les équipes en place et permet d'échanger sur les pratiques, d'apporter de nouveaux regards et idées.

Actions séniors :

L'association intervient auprès de résidences pour personnes âgées afin de proposer des animations permettant la création de lien social (actions intergénérationnelles entre enfants et personnes âgées ou jeunes et personnes âgées) et le maintien de l'autonomie au travers d'activités physiques, de mémoire.

Il est également fréquent que les enfants de nos accueils de loisirs à proximité de résidences séniors, se déplacent pour les rencontrer et échanger quelques moments autour de jeux, activités manuelles, chants...

Résidences concernées :

- Hameau de l'Eau-Vive, La-Roche-Vineuse
- Cité Fleurie, Crêches-sur-Saône
- Résidence Bouchacourt, Saint-Laurent-sur-Saône

Actions handi :

Le CLEM met en place auprès de résidences adaptées des activités sportives et des animations intergénérationnelles permettant la création de lien social.

Nous avons comme ressource interne un animateur référent handicap, qui intervient dans nos accueils de loisirs pour permettre l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Il forme également nos équipes et les outille.

Des projets et séjours jeunes permettent également la rencontre avec des jeunes en situation de handicap.

Actions jeunes :

L'association intervient auprès de jeunes en décrochage scolaire via le « Dispositif Relasi », dans l'objectif de favoriser leur réussite éducative, d'apprendre autrement, de se surpasser, d'acquérir de nouvelles compétences...

Elle intervient également dans le cadre de notre dispositif « Viens » au collège de Lugny, pour proposer des animations autour du jeu de société sur le temps méridien, mais également des ateliers de cohésion en classe, pour les 6^{èmes} principalement.

Actions enfance :

Le CLEM intervient auprès d'école dans le cadre d'animations ou de projets, notamment autour du lien intergénérationnel.

Un Conseil Associatif d'Enfants (CAE) est également mis en place sur certains de nos accueils de loisirs, pour permettre aux enfants de découvrir ce qu'est la citoyenneté et l'implication dans un projet.

LES MOYENS DU CLEM

MOYENS HUMAIN

Salariés

L'association emploie une trentaine de salariés, pour la plupart à temps complet, permis par la plurivalence et la complémentarité des actions du CLEM.

Chaque année, nous avons pour ambition de recruter des apprentis dans les diplômes de l'animation, afin de les accompagner et former sur le terrain. Ils sont tutorés par les directeurs ou responsables de structure.

Chaque site comporte son équipe : un responsable, des animateurs, du personnel de service au besoin.

La composition de chacune des équipes est faite suivant la réglementation : respect du taux d'encadrement et des qualifications requises.

Des recrutements supplémentaires interviennent pour les vacances scolaires, car les taux d'encadrement sont plus restreints et le nombre d'inscriptions étant plus élevé.

Le CLEM ayant à cœur de proposer des accueils qualitatifs, du temps de préparation est prévu pour les animateurs : réunions par site hebdomadaires, réunions collectives bimensuelles, et temps de préparation individuel.

Bénévoles

Le CLEM ne pourrait pas fonctionner sans ses bénévoles. Le bénévolat peut se caractériser sous deux formes distinctes :

- l'engagement dans le conseil d'administration. Celui-ci définit les orientations de l'association et qui votent les grandes décisions. Ils sont également présents aux côtés des salariés pour les soutenir et apporter leur aide sur les événements, projets...
- l'engagement ponctuel lors des manifestations par exemple.

MOYENS FINANCIER

Le CLEM définit pour chaque année civile son budget global, celui-ci est voté annuellement lors de l'Assemblée Générale.

Il établit également un budget par accueil. Ceux-ci sont ensuite présentés aux différentes collectivités et fixés au travers de conventions, réétudiés chaque année.

Chaque territoire d'intervention du CLEM étant différent et les subventions accordées également, les tarifs des accueils de loisirs sont variables d'un site à l'autre.

Les recettes dépendent très majoritairement de subvention (CAF, département...), de prestations de service et de participations financières des usagers. Il n'existe à ce jour, aucune subvention de fonctionnement global.

MOYENS MATERIEL

L'association s'est dotée de deux minibus, permettant le transport du public plus aisément, réduisant ainsi les coûts des sorties.

Au fur et à mesure des années, le CLEM a constitué des malles de matériel, mis à disposition pour nos prestations et pour les accueils de loisirs, notamment sur différents sports nécessitant du matériel spécifique et pour des séjours en tente. Des jeux de sociétés se trouvent également en grand nombre à la Ludothèque.

Les équipes pédagogiques sont équipées de matériel informatique : ordinateurs connectés à un serveur commun, tablette, téléphone.

Le siège du CLEM loue des bureaux pour permettre aux salariés de bénéficier d'espaces de travail favorisant le travail individuel et les échanges collectifs.

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Les directeurs des accueils de loisirs, à partir de ce présent document, conçoivent un projet pédagogique par site. Dans ceux-ci sont précisés :

- Le descriptif de l'accueil : *implantation géographique, locaux, liens avec les acteurs du territoire, le public accueilli, la capacité, l'équipe ...*
- Les objectifs pédagogiques travaillés et les liens avec les objectifs éducatifs.
- La mise en place des activités
- L'articulation de la vie quotidienne
- Les modalités d'accueil : *inscriptions, horaires, tarifs, accueil du public en situation de handicap ...*
- L'organisation dans l'espace, les aménagements et infrastructures
- Le cadre, les règles
- Les moyens de communication
- Les partenaires
- L'évaluation du projet pédagogique et de ses objectifs.

Les projets pédagogiques sont, dans un premier temps, rédigés par les directeurs au regard du projet éducatif et des informations concernant l'environnement. Puis dans un second temps, par l'ensemble de l'équipe d'animation pour travailler plus précisément sur les objectifs à développer, les moyens mis en œuvre pour les atteindre ainsi que leur évaluation.

Ils sont retravaillés chaque année, avec les nouvelles équipes, suite à l'évaluation annuelle. Cette dernière permettant de réajuster les projets afin d'atteindre les objectifs. Un avenant au projet est réalisé pour chaque période de vacances, en fonction des thématiques choisies et des axes de travail qui en découlent et pour chaque séjour.

ÉVALUATION

Un projet éducatif est un projet en mouvement qui a vocation à s'adapter aux changements. Rédigé pour une période de 4 ans, il doit être évalué chaque année afin de situer nos actions par rapport aux objectifs éducatifs de l'association.

Pourquoi faire une évaluation ?

Elle doit permettre à l'association d'avoir un regard continu sur nos pratiques et nos objectifs et d'apprécier sa mise en œuvre et les résultats qui en découlent. De plus, cela doit nous permettre de mesurer l'impact, l'efficacité et le développement de notre projet en lien avec des indicateurs que nous devons déterminer.

L'évaluation est essentielle pour prendre du recul sur ce que nous avons déterminé au départ et analyser le chemin parcouru.

In fine elle permettra de pouvoir adapter notre projet éducatif.

Pour ce faire il est primordial de s'assurer de plusieurs éléments :

- Le conseil d'administration a connaissance de ce projet, participe à sa critique et à son évaluation au regard de la place de chacun.
- Chaque salarié nouvellement arrivé dans l'association doit en avoir connaissance. L'employeur doit le donner aux salariés.
- Chaque année, un temps de travail doit être dédié afin d'évaluer l'avancée de nos objectifs et de voir la pertinence au regard du travail mené sur les différents accueils.
- Des outils d'évaluation et des comptes rendus sont effectués pour permettre une évaluation globale à la fin des 4 ans.
- Des partenaires et des agents des collectivités peuvent être sondés pour nous aider dans l'évaluation de notre projet.
- En 2029, une évaluation générale sera mise en œuvre afin de permettre l'écriture d'un nouveau projet ajusté en fonction des évolutions des pratiques pédagogiques, des objectifs que nous défendons et de l'évaluation du projet actuel.

CONCLUSION

Au travers du travail que nous avons mené, ce projet éducatif trace une ligne directrice claire pour l'ensemble des acteurs du CLEM.

Ce projet est une représentation à un instant T de notre volonté éducative et de la démarche que nous souhaitons mener sur l'ensemble de nos lieux d'interventions.

Le CLEM est une association historique du territoire, en mouvement permanent dans son champ d'activité, et qui tente de s'adapter aux différentes évolutions sociétales et conjoncturelles.

Nous cherchons à travailler avec l'ensemble des acteurs éducatifs des lieux dans lesquelles nous intervenons. La co-éducation et le partenariat sont essentielles à notre fonctionnement quotidien et ils doivent nous permettre d'avoir un regard fin et attentif sur les publics.

Dans une société aujourd'hui en mouvement constant, où la place du numérique s'impose partout, les défis pédagogiques et éducatifs sont nombreux. Notre place d'animateur auprès des publics est vitale pour construire avec chacun des espaces dans lesquels chacun peut se construire et s'émanciper librement dans un souci du collectif et du lien avec l'autre.

Le travail des salariés de l'association s'inscrit chaque jour dans ce cadre et dans cette volonté d'accompagner les habitants, les familles, les enfants et les jeunes. Nous faisons avec eux, nous partageons nos savoirs faire et nos compétences pour que nos lieux d'accueils soient des espaces de loisirs et de développement individuel et collectif.

Ce projet a donc une visée ambitieuse à laquelle nous tenterons de répondre et mettant en œuvre **ce que nous faisons de mieux : animer et faire vivre !**